

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith et Patrick Rancourt, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Normand Amesse, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2020-09-479 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-42 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-42 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire de caractérisation environnementale et d'étude géotechnique au port de Salaberry-de-Valleyfield, aucune soumission n'a été déposée devant ce conseil;

VU la recommandation de la directrice générale d'annuler l'appel d'offres public 2020-42, car aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission, et de retourner en appel d'offres pour le même sujet;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à la majorité

D'annuler à toutes fins que de droit l'appel d'offres public 2020-42 et d'autoriser le retour en appel d'offres public pour le même sujet.

**ADOPTÉ**

**2020-09-480    AUTORISATION AUX COMMERÇANTS POUR LA PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE DANS LE CADRE DU VENDREDI FOU**

VU la recommandation de la conseillère au développement au Service du développement économique d'autoriser les commerçants de tout le territoire municipal à élargir leurs heures d'ouverture dans le cadre du Vendredi Fou, le 27 novembre 2020;

Il est                    proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à la majorité

D'autoriser les commerçants de tout le territoire municipal à prolonger leurs heures d'ouverture jusqu'à 23 h dans le cadre du Vendredi Fou, le 27 novembre 2020, conditionnellement à ce que toutes les directives et recommandations des autorités sanitaires soient respectées et sous réserve des interdictions qui pourraient être décrétées par les autorités sanitaires.

ADOPTÉ

**2020-09-481    AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT AVEC 9376-7739 QUÉBEC INC. POUR LA VENTE DE LOTS SITUÉS AU COIN DES RUES ALPHONSE-DESJARDINS ET BUNTIN**

VU la promesse d'achat des lots 3 248 210 à 3 248 213 et d'une partie des lots 3 248 261 et 4 567 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés au coin des rues Alphonse-Desjardins, formulée par l'entreprise 9376-7739 Québec inc.;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis et de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques d'autoriser la vente desdits lots;

Il est                    proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à la majorité

D'affecter au domaine privé de la Ville les lots 3 248 210 à 3 248 213 de même qu'une partie des lots 3 248 261 et 4 567 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre à l'entreprise 9376-7739 Québec inc. les lots 3 248 210 à 3 248 213 de même qu'une partie des lots 3 248 261 et 4 567 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la somme de 725 000 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'entreprise 9376-7739 Québec inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la présente promesse d'achat en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**A-2020-09-035 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)**

M. le conseiller Jean-Marc Rochon donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 216-18 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 216-18 modifiant le *Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)*.

**2020-09-482 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-418;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications demande l'adoption d'une nouvelle résolution étant donné qu'il ne demande plus que les villes s'engagent à autofinancer les projets dans le cadre du programme relatif à l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et qu'il ne doit pas avoir de montant chiffré par rapport au financement du présent projet ni au sujet de la valeur totale du projet;

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campivallensienne;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a augmenté sensiblement ses budgets d'achat de documents au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'aide du ministère de la Culture et des Communications représente annuellement environ 50 % du budget global d'achat de documents et que cette aide est essentielle à la ville pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à la majorité

D'abroger la résolution 2020-08-418;

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE désigner M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet;

D'autoriser M. Grenier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

**2020-09-483 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT -  
ARBORICULTURE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX  
PUBLICS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

VU les évènements du coronavirus (COVID-19) et selon l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil s'est tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes. Aucune question n'a été posée lors de cette période de questions.

**2020-09-484 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 18, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à la majorité

DE lever la séance extraordinaire du 28 septembre 2020.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière